



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-131

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP) / DIVISION STRATÉGIE

R53-2026-09-01-00002 - Décision de délégation de signature CGF Bloc 1 Yannick Philouze (2 pages)	Page 3
R53-2026-09-01-00001 - Décision de délégation de signature CGF Bloc 2 Yannick Philouze (3 pages)	Page 6
R53-2026-09-01-00004 - Décision de délégation de signature CGF BLOC3 Yannick Philouze (2 pages)	Page 10
R53-2026-09-01-00005 - Décision de délégation de signature CGF Justice Yannick Philouze (3 pages)	Page 13
R53-2026-09-01-00003 - Décision de délégation de signature CGF Rectorat Yannick Philouze (2 pages)	Page 17

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

R53-2026-09-01-00002

Décision de délégation de signature CGF Bloc 1
Yannick Philouze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière bloc 1 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances
publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, responsable du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État de M. Yannick PHILOUZE

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 1 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées à :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;
- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;
- Pascal BUZARE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Natacha DERBEZ, contrôleur des finances publiques ;

- Sophie DE CILLIA, contrôleur des finances publiques ;
- Valérie DUFRESNE, contrôleur des finances publiques ;
- Badia NAAMANE, agent administratif des finances publiques ;
- Claudine GUELLEC, agent administratif principal des finances publiques ;
- Marie-Cécile LANDAIS, agent administratif principal des finances publiques ;
- Adèle LIEUREY, agent contractuel de catégorie C ;
- Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Pascal PODEUR , équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.
- Johan BAZIN , contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;
- Anne-Gaëlle HOAREAU, agent administratif principal des finances publiques

Article 2 : Délégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) du ministère de l'intérieur :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;
- Pascal BUZARE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Sophie DE CILLIA, contrôleur des finances publiques ;
- Valérie DUFRESNE, contrôleur des finances publiques ;
- Natacha DERBEZ, contrôleur des finances publiques ;
- Badia NAAMANE, agent administratif des finances publiques.

Article 3 : Délégation est donnée à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'exécution des opérations de recettes imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées à :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;
- Sophie DE CILLIA, contrôleur des finances publiques ;
- Claudine GUELLEC, agent administratif principal des finances publiques ;
- Marie-Cécile LANDAIS, agent administratif principal des finances publiques ;
- Adèle LIEUREY, agent contractuel de catégorie C ;

Article 4 : Est abrogée la précédente décision en date du 1^{er} août 2026 se rapportant à cet objet.

Article 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 6 : La directrice régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 1er septembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Signé

Yannick PHILOUZE

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

R53-2026-09-01-00001

Décision de délégation de signature CGF Bloc 2
Yannick Philouze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière bloc 2 écologie et agriculture placé sous l'autorité de la
directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, directeur du pôle gestion publique, de la direction régionale des
finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion
dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des
administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de
l'État de M. Yannick PHILOUZE

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des
finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE dans l'emploi
de directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc
2 écologie et agriculture placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues
dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au
sein du centre de gestion financière, à :

M Jean-Marie MORICE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du centre de gestion financière bloc 2 ;

Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;

Mme Nathalie BOUGARAN, inspectrice des finances publiques, adjointe du centre de gestion financière bloc 2 ;

Mme Amandine HUARD, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de gestion financière Bloc 2 ;

M Boris CURAUDEAU, contrôleur principal des finances publiques ;

Mme Ghislaine DERRIEN-SARRON, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle du ministère de l'écologie et du développement durable ;

Mme Magali COLLEAUX, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'agriculture ;

Mme Sylvie CRESPEL, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'agriculture ;

M David THOMAS, contrôleur des Finances Publiques de 2ème classe ;

M Patrick WACQUANT, agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques ;

Mme Valérie RUELLEUX , contrôleur des finances publiques de 2ème classe ;

Mme Stéphanie LE BASTARD, agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques ;

M Yvann LEGROS, contractuel ;

Mme Françoise ROBIDOU, contractuelle ;

Mme Assia HADDAD, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle du ministère de l'écologie et du développement durable ;

Mme Laurene EDELIN CAMUS, adjointe administrative principale de 2ème classe du ministère de l'écologie et du développement durable ;

Mme Nathalie GALLAIS, contrôleur des Finances Publiques 2ème classe ;

M. Elric GUINHEU, agent administratif principal de 2ème classe des finances publiques ;

Mme Audrey LECOMTE, adjointe administrative principale de 2ème classe des finances publiques ;

M Bruno JOUSSELIN, contrôleur principal des finances publiques ;

M. Maël EVEN, agent administratif principal de 2ème classe des finances publiques ;

Mme Mireille IGIHOZO, contractuelle ;

M Rachid BOUGHFIR, agent administratif principal de 2ème classe des finances publiques ;

Mme Sophie DARDENNE, secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'agriculture ;

Mme Laëtitia INIZAN, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'Éducation Nationale ;

Mme Florence BOUGARAN, contrôleur principal des Finances Publiques ;
Mme Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.
M Johan BAZIN, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.
M. Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
Mme Anne-Gaëlle HOAREAU, équipe départementale de renfort, agent administratif principale des finances publiques ;
M. Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Article 2

La présente décision abroge la décision du 1er août 2026 se rapportant à cet objet.

Article 3

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Signé

Yannick PHILOUZE

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

R53-2026-09-01-00004

Décision de délégation de signature CGF BLOC3
Yannick Philouze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances
publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, responsable du pôle gestion publique de la direction régionale des
Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les
services de l'État ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des
Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État de M.
Yannick PHILOUZE ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des finances
publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des finances
publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE dans l'emploi de directeur
du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du
département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé
sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

DÉCIDE :

Article 1 : délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations
prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions
au sein du centre de gestion financière bloc 3, à :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre
de gestion financière bloc 3 ;
- Karl AMOUR, contrôleur des finances publiques ;
- Stéphanie AZANDJI, contrôleur des finances publiques ;
- Ludovic BERGER, contrôleur des finances publiques ;
- Gérald CARNET, contrôleur des finances publiques ;

- Marion CRABOT, agent administratif principal des finances publiques ;
- Carole DREANO, contrôleur principal des finances publiques ;
- Jérôme GESTIN , agent administratif principal des finances publiques ;
- Cyril GONET, agent administratif principal des finances publiques ;
- Gilles LARDOUX, contrôleur principal des finances publiques ;
- Jean-Claude LEBIGOT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Stéphane LE CLAINCHE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Lise LE MOIGN, agent administratif principal des finances publiques ;
- Nicolas MESTAT, contrôleur des finances publiques ;
- Christiane MILLOCH, contrôleur des finances publiques ;
- Sylvain QUERE, contrôleur des finances publiques ;
- Laëtitia SAKONDA, contrôleur des finances publiques ;
- Sébastien ZABEL, contrôleur principal des finances publiques ;
- Laura AUBRY, contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;
- Johan BAZIN , contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;
- Anne-Gaëlle HOAREAU, agent administratif principal des finances publiques ;
- Pascal PODEUR, contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;

Article 2 : Il est donné subdélégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) aux agents suivants :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;
- Karl AMOUR, contrôleur des finances publiques ;
- Stéphanie AZANDJI, contrôleur des finances publiques ;
- Stéphane LE CLAINCHE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Sylvain QUERE, contrôleur des finances publiques ;

Article 3 : La décision du 1er août 2026 portant délégation de signature est abrogée.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Signé

Yannick PHILOUZE

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

R53-2026-09-01-00005

Décision de délégation de signature CGF Justice
Yannick Philouze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière Justice placé sous l'autorité de la directrice régionale des
finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des
finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion
dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des
administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de
l'État de M. Yannick PHILOUZE ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des
finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE dans l'emploi
de directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière
Justice placé sous l'autorité de la Directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du
département d'Ille-et-Vilaine.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Christel ALLAINGUILLAUME, Attachée Principale, responsable du centre de gestion financière Justice ;

Mme Pascale DONNARD, inspectrice des finances publiques, adjointe du centre de gestion financière Justice ;

Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;

M. Christophe CAMPIN , contrôleur principal des finances publiques ;

Mme Christine BRIATTE, contrôleur principal des finances publiques ;

M. Loïc LOISEL, contrôleur principal des finances publiques ;

M. David BOIVINEAU, contrôleur des finances publiques ;

Mme Anne-Marie RINCLA, contrôleur des finances publiques ;

Mme Justine LE DEORE, contrôleur des finances publiques ;

M. Olivier RISPAL, contrôleur des finances publiques ;

Mme Marianne PEN, contrôleur des finances publiques ;

M. Toildine ASSANI, contrôleur des finances publiques ;

Mme Sandra DUFIL, contrôleuses des finances publiques ;

Mme Gaëlle BURNOUF, secrétaire administrative classe exceptionnelle du ministère de la Justice ;

Mme Catherine BIRON, secrétaire administrative classe supérieure du ministère de la Justice ;

Mme Elodie MARIE-DIT-DINARD, secrétaire administrative classe normale du ministère de la Justice ;

Mme Marie-Anne DUCHESNE, secrétaire administrative classe supérieure du ministère de la Justice ;

Mme Ganya BRADANE, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Magalie PARMENTIER, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Sonia LAENE, agent administratif du ministère de la Justice ;

Mme Brigitte ANDOUARD, adjointe administrative du ministère de la Justice ;

Mme Laetitia CHAPOTIN, agent administratif principale des finances publiques ;

Mme Laura FOUQUOIRE, agent administratif principale des finances publiques ;

Mme Nathalie GARROUSTE, agent administratif principale des finances publiques ;
M. Gilles POTIN, agent administratif principal des finances publiques ;
M. Alexandre MILLOCH, agent administratif principal des finances publiques ;
Mme Maelle GILBERT, agent administratif principale des finances ;
M. Mael HASCOET, contractuel des finances publiques ;
Mme Edwige Laure MANTOUBA, contractuelle des finances publiques ;
Mme Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.
M. Johan BAZIN, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.
M. Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
Mme Anne-Gaëlle HOAREAU, équipe départementale de renfort, agent administratif principale des finances publiques ;
M. Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Signé

Yannick PHILOUZE

BRETAGNE35_DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

R53-2026-09-01-00003

Décision de délégation de signature CGF
Rectorat Yannick Philouze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière éducation nationale placé sous l'autorité de la directrice régionale
des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, responsable du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État de M. Yannick PHILOUZE ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 portant promotion de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant M. Yannick PHILOUZE, à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière éducation nationale placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- Maud BRUNO, inspectrice des finances publiques, responsable du centre de gestion financière rectorat ;

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;
- Stéphane CHAPELIER, contrôleur des finances publiques ;
- Ghislaine CLAIRET, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Stéphanie COET, contrôleur des finances publiques ;
- Paméla LE PLENIER, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Véronique DESSAUGES, contrôleur des finances publiques ;
- Marie-Claire JEHANNIN, contrôleur des finances publiques
- Servane LEDUBY , agent d'administration principale des finances publiques ;
- Patrick PERRUDIN , agent d'administration principale des finances publiques ;
- Nicolas VAUZELLE, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Johan BAZIN , contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;
- Anne-Gaëlle HOAREAU, agent administratif principal des finances publiques ;

Article 2

La décision du 1^{er} août 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2026

L'administrateur de l'État
Directeur du pôle gestion publique

Signé

Yannick PHILOUZE